

MAIRIE DE PRUNIERES

Les Clots

05230 PRUNIERES

Téléphone : 04.92.50.65.89

Email : contact@prunieres.fr

Web : www.prunieres.fr



Réunion du Conseil Municipal du 25 mars 2021

Suite à la convocation adressée par Jean-Luc VERRIER, Maire, à tous les conseillers municipaux et affichage en mairie, cette réunion s'est déroulée le jeudi 25 mars 2021 à 19 h 00 dans la salle du Conseil.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

Présents : Pierre DOUSSOT, Jean-Luc VERRIER, Jacques BILLON-TYRARD, Robert FRAYSSINES, Michel DE RANCOURT, Annie SOLDADO, Martine MARSEILLE, Evelyne PALMAS, Elisabeth MEYNET, Céléna MONDON.

Était représenté : Didier MERAULT

Monsieur le Maire constate l'absence de Didier MERAULT qui lui a donné son pouvoir. Céléna MONDON est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal en date du 21 janvier 2021 et demande son approbation. Ce compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter une délibération à l'ordre du jour :

- Demande de subvention pour l'achat d'un véhicule pour le service technique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la demande de Monsieur le Maire.

Ordre du jour

1°) Achat d'un véhicule pour le service technique : demande de subvention

Monsieur le Maire propose de demander une subvention pour l'achat du nouveau véhicule des services techniques.

Le choix s'est porté sur un Citroën Berlingo Dangel (4x4). Il explique avec Jacques BILLON-TYRARD que le véhicule sera équipé intérieurement pour faciliter le rangement des outils et le transport d'objets plus ou moins grands.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de la Région, au titre du FRAT 1250 (Fond Régional d'Aménagement du Territoire).

2°) Classement des voies dans le domaine communal public, mise à jour du tableau et du plan – reprise de la délibération 2020-57

Monsieur le Maire explique que, sur demande de la Préfecture, suite à la délibération 2020-57 du 26 novembre 2020, il convient de délibérer à nouveau sur la longueur totale de la voirie communale après intégration des nouvelles voies, et sur le tableau de classement des voies communales ainsi remis à jour et indiquant le métrage linéaire total des voies soit 13 817 mètres dont 200 mètres pour les places et parkings.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents et représentés, le tableau, le plan et le classement des voies communales tels que présentés.

3°) Participation à l'ADIL (Agence Départementale pour l'Information sur le Logement)

Monsieur le Maire présente la demande de cotisation de l'ADIL 04-05. Il s'agit d'une association ayant pour mission d'informer gratuitement les usagers sur leurs droits et obligations en matière de logement.

La commune y cotise depuis quelques années et son montant s'élève à 106,75 € pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents et représentés, de cotiser à l'ADIL 04-05 pour 2021.

4°) Participation au FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement)

Monsieur le Maire présente une demande du Département : participation au FSL d'un montant de 121,60€.

Ce fond permet aux ménages en difficulté d'obtenir une aide ponctuelle afin de se maintenir ou d'accéder à un logement autonome.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte de participer au FSL et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département.

5°) Subventions

Monsieur le Maire indique avoir reçu plusieurs demandes de subvention.

- La première provient des Restaurants du Cœur : « les Relais du Cœur des Hautes-Alpes ».

Dans le contexte actuel, davantage de personnes se retrouvent dans le besoin et les étudiants tout particulièrement. Malgré les diverses initiatives qui ont vu le jour en faveur des plus démunis, les conseillers souhaitent apporter leur soutien à cette association.

Pierre DOUSSOT et Robert FRAYSSINES proposent de contribuer à hauteur de 300 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents et représentés, de verser une subvention de 300 € aux Restaurants du Cœur : les Relais du Cœur des Hautes-Alpes.

- La seconde émane de l'association L'Agriavance qui organise la foire agricole de Chorges en mai.

Cette dernière a malheureusement été annulée en 2020 suite à la crise sanitaire.

Les conseillers proposent de voter une subvention en posant une condition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés de verser 200 € de subvention à l'association L'Agriavance si la foire a effectivement lieu.

- La suivante provient du Ski Club Réallon qui demande une subvention à hauteur de 200 €.

Pierre DOUSSOT explique que la commune verse entre 100 et 150 € depuis plusieurs années.

Certains conseillers se demandent si des enfants du village en bénéficient. Il est répondu positivement et précisé également que certains champions y ont été formés comme Amandine Thomas et Laetitia Roux.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'accorder une subvention de 200 € au Ski Club Réallon.

6°) Subventions aux associations communales

Monsieur le Maire indique avoir reçu une demande de subvention de Sport Culture Fête Toupinoise.

Il propose avec Pierre DOUSSOT de voter les subventions de fonctionnement aux associations communales : PSL (Prunières Sports Loisirs), Sport Culture Fête Toupinoise, He le'ale'a et l'ACCA La Diane de Rambert (Association Communale de Chasse Agréée). Habituellement, la commune verse 300 € à ces associations locales chaque année. Pierre DOUSSOT explique que la commune verse aussi des subventions pour les manifestations organisées : 600 € pour les marchés nocturnes et 400 € pour Noël (Sport Culture Fête Toupinoise), 300 € pour le festival de blues Lac and Songs et 300 € pour le Drive-in-boat (He le'ale'a)...

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'accorder une subvention de fonctionnement de 300 € aux quatre associations sur présentation de leur bilan.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide également d'accorder les subventions suivantes si les événements ont lieu : 600 € pour les marchés nocturnes, 400 € pour Noël, 300 € pour le festival Lac and Songs, et 300 € pour le drive-in-boat.

Pierre DOUSSOT explique aussi que l'amicale laïque de Chorges et l'amicale des sapeurs-pompiers bénéficiaient de 150 €.

Les conseillers demandent si la commune a reçu une demande de leur part. Monsieur le Maire répond que non et propose de fixer cette condition pour le paiement.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, la subvention de 150 € pour l'amicale laïque de Chorges et de 150 € pour l'amicale des sapeurs-pompiers, si ces dernières en font la demande.

7°) Convention de partenariat avec le CAUE

Monsieur le Maire présente une convention de partenariat avec le CAUE 05, pour un accompagnement dans la valorisation du patrimoine de Prunières. Le montant de 1 462 € a été négocié et revu à la baisse par le CAUE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, la convention du CAUE, et autorise Monsieur le Maire à la signer.

8°) Cession de parcelles par un habitant de la commune

Monsieur le Maire explique qu'un habitant de la commune, Monsieur Hamacha, est d'accord pour céder les parcelles ZH 38C et ZH 39F, situées Chemin de Pays, pour un montant symbolique de 100 €. En effet, la route communale passe sur ces parcelles et la cession permettra de régulariser la situation.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, la cession des parcelles ZH 38C et ZH 39F de Monsieur Hamacha et autorise Monsieur le Maire à faire les démarches et signer tous les documents nécessaires.

9°) Maintien de la compétence communale de la gestion de l'eau potable

Dans le cadre de la loi NOTRE, la commune a reçu un courrier de la mairie de Sainte-Colombe (05700) proposant d'exprimer son souhait de conserver la gestion communale de l'eau potable après 2026.

Dans une petite commune comme Prunières, il semble en effet très important de la conserver afin de garantir le meilleur service au meilleur tarif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve cette démarche et exprime son souhait de garder la compétence de la gestion de l'eau potable après 2026.

10°) Compte de gestion 2020 – Budget Principal

Monsieur le Maire et Pierre DOUSSOT présentent le compte de gestion 2020 du budget principal, établi par le trésorier. Il s'agit d'un compte d'analyse qui retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes.

La section d'investissement affiche un excédent de 77 386,05 € et la section de fonctionnement un excédent de 14 055,81 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le compte de gestion 2020 du budget principal.

11°) Compte Administratif 2020 – Budget Principal

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2020 du budget principal, qui retrace l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la commune durant l'année.

Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le Compte Administratif 2020 du budget principal.

12°) Compte de gestion 2020 – Budget de l'eau

Monsieur le Maire revient pour présenter avec Pierre DOUSSOT le compte de gestion 2020 du budget de l'eau.

La section d'investissement affiche un excédent de 103 595,80 € et la section d'exploitation un excédent de 19 784,96 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le compte de gestion 2020 du budget de l'eau.

13°) Compte Administratif 2020 – Budget de l'eau

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2020 du budget de l'eau.

Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le Compte Administratif 2020 du budget de l'eau.

Questions diverses :

Monsieur le Maire revient et propose de passer aux questions diverses.

- Michel DE RANCOURT fait un point sur l'adressage communal : le matériel commandé a enfin été livré, les panneaux des rues, les poteaux et les plaques avec les numéros sont arrivés. Monsieur le Maire va remettre à chaque habitant une attestation certifiant sa nouvelle adresse et la plaque comportant le numéro.
Par ailleurs, l'incendie d'un bâtiment de l'hébergeur OVH à Strasbourg a obligé la Commune à réinitialiser la base locale d'adressage.
- Monsieur le Maire indique que la Commission d'Appels d'Offre de la Communauté de Communes s'est réunie pour choisir l'entreprise qui sera chargée de la réfection de la route forestière de Joubelle : onze offres ont été reçues. C'est la société « GROUPAGEF » installée dans les Bouches-du-Rhône qui a été retenue et qui fera les travaux en une seule phase avant l'été.
- Jacques BILLON-TYRARD fait un point sur les travaux :
La citerne incendie de La Clouisse sera livrée le 08 avril prochain et les travaux de terrassement débuteront dès le 06 avril.
Le soubassement du mur de l'église qui a été refait devra être revêtu d'un enduit d'une couleur différente, probablement plus foncée. L'entreprise « Le Gabion » en sera informée et devrait finir ce chantier en juin prochain.
Un modèle de plaque d'isolation phonique, en forme de « vagues », pour la salle des cérémonies a été retenu en deux coloris, blanc ou légèrement grisé. Un modèle de chaque sera commandé afin de retenir celui qui convient au plus grand nombre.
Un permis de construire a été accordé alors qu'une canalisation passe sur le terrain. La commune a fait appel à une entreprise spécialisée pour faire un repérage très précis et permettre au propriétaire de commencer les travaux de construction de sa maison. Le montant de la prestation s'élève à 300 € et sera prise en charge par la Commune.
Gaël a été chargé de relever toutes les voies sans issue avec impossibilité ou difficulté à faire demi-tour. Il en a dénombré dix-sept et des panneaux de voies sans issue seront mis en place.
Gaël a également constaté six buses obstruées qui doivent être débouchées : trois à la charge du Département et trois à la charge de la Commune.

- Evelyne PALMAS fait un point sur les différentes réunions de la « Commission Valorisation du Patrimoine et Embellissement de la Commune », en partenariat avec le CAUE et le Parc National des Ecrins.

Le projet global est présenté, identifiant les lieux stratégiques à valoriser et à mettre en œuvre sur deux ou trois ans.

Trois priorités ont été définies : le belvédère de La Clouisse, le futur parking du cimetière et le talus de la Mairie. Des dossiers de demande de subventions seront déposés auprès du Parc National des Ecrins et de la Région au titre du FRAT général.

- Monsieur le Maire souhaite réorganiser la fête des Gourres, début juillet si les conditions sanitaires le permettent. Une réunion est programmée à cet effet le mercredi 07 avril prochain à 18h00 à la Mairie.

Informations :

- Un nouveau sentier pédestre qui pourrait se dénommer « Les balcons de Prunières » est en cours d'élaboration en partenariat avec la Communauté de Communes Serre-Ponçon. Le repérage terrain a été réalisé le 03 mars dernier, et les travaux de balisage et d'amélioration de certains tronçons devraient débuter en avril afin que ce sentier de randonnée de 9,1 kilomètres et 350 mètres de dénivelé soit opérationnel pour les vacances d'été.

Pierre DOUSSOT précise qu'un tronçon de ce sentier de randonnée, notamment entre le haut des Gourres et Le Pomeyret, passe sur des parcelles privées. Il recommande de contacter préalablement les propriétaires concernés.

Il sera complémentaire au sentier déjà existant « Champ Ferrus » et permettra aux nombreux touristes de découvrir le patrimoine naturel exceptionnel de Prunières.

- Pierre DOUSSOT ouvre la réflexion sur une augmentation éventuelle des taux des taxes directes locales, sur le foncier bâti et non bâti. Le Conseil Municipal décide de maintenir le taux actuel (5,64 % taxe foncière bâti et 30,66% taxe foncière non bâti).

Monsieur le Maire lance le traditionnel tour de table avant de clôturer la séance :

- Céléna MONDON évoque l'accessibilité difficile de l'église par la porte principale depuis les derniers travaux. Il conviendra d'en informer l'entreprise Le Gabion.
- Evelyne PALMAS souhaite ardemment mettre en place une première phase de fleurissement du village dès cette année.
- Pierre DOUSSOT va demander au CAUE de préparer le cahier des charges pour sélectionner un bureau d'étude qui déterminera la faisabilité de la rénovation du bâtiment de la Mairie.

Il indique que les demandes de subvention pour l'eau potable sont en cours et ne concernent qu'une partie des travaux.

- Michel DE RANCOURT s'informe sur le projet de sécurisation de l'accès à Prunières par Vière (passage sous la ligne du chemin de fer) qui présente un degré de dangerosité évident. Monsieur le Maire précise que, comme convenu, il a adressé à la DIRMED (Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée) un courrier proposant l'acquisition d'une bande de terrain cédée par le nouveau propriétaire de la maison en bord de route, pour permettre la mise en place d'une deuxième voie d'évitement sur la droite afin de sécuriser l'accès à Prunières par Vière dans le sens Charges-Embrun.
- Jacques BILLON-TYRARD envisage d'acheter de l'outillage indispensable pour Gaël.
- Le devis pour l'isolation de la salle des cérémonies s'élève à 7 125 €.

La séance est levée à 23 h 30.